

AUDY et ASSOCIÉS

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale
des commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris



Grégory Juillard

commissaire aux comptes
associé-gérant

Jean-Pierre Audy

associé

ASSOCIATION DU CENTRE DES MONEDIERES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

6 avenue Léon Vacher
19260 TREIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01.42.89.36.48
Bureau : 2-3, parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL - Tél. 05.55.46.19.19
Mail : audyassociés@lvds.biz - *Site internet* : www.lvds.biz

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'« ASSOCIATION DU CENTRE DES MONEDIERES »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'« ASSOCIATION DU CENTRE DES MONEDIERES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Informations au titre des principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui évoque notamment l'application par l'association des nouveaux règlements comptables ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif, et ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ussel,
Le 28 mai 2021



AUDY & ASSOCIÉS

Grégory JUILLARD
Associé-Gérant

Pièces jointes :

- Annexe : « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CENTRE DES MONEDIERES

REGROUPEMENT

6 AVENUE LEON VACHER

BP 11

19260 - TREIGNAC

Tél : 05 55 73 48 00

Fax : 05 55 98 09 58

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2020

ACTIF	Arrêté au 31/12/2020 Durée 12 mois			31/12/2019 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs				
Autres Immobilisations incorporelles	15 429,53	-10 053,53	5 376,00	6 340,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	34 233,42	-21 384,50	12 848,92	14 088,13
Constructions	84 801,66	-28 178,52	56 623,14	59 953,91
Installations techniques matériel et outillage	531 227,49	-381 329,34	149 898,15	139 081,32
Autres immobilisations corporelles	1 617 046,64	-1 290 553,15	326 493,49	363 365,38
Immobilisations corporelles en cours	1 886,69		1 886,69	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	758,85		758,85	
Participations				742,35
Autres	3 868,84		3 868,84	3 854,37
TOTAL I	2 289 253,12	-1 731 499,04	557 754,08	587 425,46
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	45 340,87		45 340,87	
Matières premières, approvisionnements				46 558,57
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 679,09		6 679,09	
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	472 230,53		472 230,53	437 185,87
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	34 665,88		34 665,88	31 810,71
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	25 807,81		25 807,81	25 807,81
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	2 629 983,67		2 629 983,67	2 489 869,06
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	1 646,88		1 646,88	1 177,09
TOTAL III	3 216 354,73		3 216 354,73	3 032 409,11
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				

PASSIF	Arrêté au 31/12/2020 Durée 12 mois	31/12/2019 12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	161 470,95	246 281,48
Fonds propres complémentaires	66 182,00	
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 338 700,06	
Réserves pour projet de l'entité	2 338 700,06	
Autres réserves		2 224 034,89
Report à nouveau		
Report à nouveau	103 093,53	-7 604,31
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution		52 308,33
Fonds associatif avec droit de reprise		3 433,18
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	15 929,47	
Exédents affectés à l'exploitation		
Résultats sous contrôle tiers financeurs		91 977,38
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	135 944,81	59 015,59
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	2 805 391,35	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	21 317,00	8 137,92
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	112 420,50	373 132,08
TOTAL I	2 939 128,85	3 050 716,54
Fonds reportés et dédié		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	324 593,67	
Sur subventions de fonctionnement		2 498,36
TOTAL II	324 593,67	2 498,36
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	2 144,00	24 923,00
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	76 310,01	65 477,01
TOTAL IV	78 454,01	90 400,01
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverse		
Emprunts et dettes financières diverses	15 345,00	10 879,90
Avances et acomptes sur commandes		
Avances et acomptes sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 623,75	118 456,30
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	340 429,25	326 888,92
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	1 476,00	
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	8 058,28	19 994,54
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

REGROUPEMENT

	Arrêté au :		31/12/2020		31/12/2019		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Cotisations	120,00	0,00	150,00				-30,00	-20,00
Ventes de biens dont ventes de biens en nature								
Ventes de services dont parrainages	15 361,27	0,42	3 727 892,07				-3 712 530,80	-99,59
Ventes de biens et services	15 361,27	0,42	3 727 892,07				-3 712 530,80	-99,59
Concours publics et subvt° exploitation	3 662 458,31	100,00					3 662 458,31	
Subventions d'exploitation	108 635,70	2,97	52 198,00				56 437,70	108,12
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable								
. Dons manuels								
. Mécénats								
. Legs, donations et assurances-vie								
Ressources liées à la générosité du public								
Contributions financières								
Produits de tiers financiers	3 771 094,01	102,97	52 198,00				3 718 896,01	7 124,59
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	22 779,00	0,62	12 302,21				10 476,79	85,16
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	40 368,50	1,10	18 412,61				21 955,89	119,24
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	3 849 722,78	105,11	3 810 954,89				38 767,89	1,02
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises	288 384,12	7,87	306 606,51				-18 222,39	-5,94
Variation de stocks	1 217,70	0,03	-2 236,77				3 454,47	-154,44
Autres achats et charges externes	730 175,07	19,94	820 364,58				-90 189,51	-10,99
Impôts, taxes et versements assimilés	174 814,14	4,77	181 240,61				-6 426,47	-3,55
Salaires et traitements	1 751 826,49	47,83	1 702 912,86				48 913,63	2,87
Charges sociales	546 844,61	14,93	556 457,88				-9 613,27	-1,73
Dotations aux amortissements	115 218,17	3,15	115 487,23				-269,06	-0,23
Autres charges	44 685,45	1,22	44 044,20				641,25	1,46
Dotations aux provisions	73 352,00	2,00	44 090,00				29 262,00	66,37
Report en fonds dédiés								
Aides financières								
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	3 726 517,75	101,75	3 768 967,10				-42 449,35	-1,13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	123 205,03	3,36	41 987,79				81 217,24	193,43
Produits financiers								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	8 882,66	0,24	8 429,86				452,80	5,37
Autres intérêts et produits assimilés	1 889,39	0,05	3 312,62				-1 423,23	-42,96
Reprises/provisions et transfert de char								
Différences positives de change								
Produits net/cession des V.M.P								
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	10 772,05	0,29	11 742,48				-970,43	-8,26
Charges financières								
Dotations amort., dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes/cessions des V.M.P.								
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV								
RESULTATS FINANCIERS	10 772,05	0,29	11 742,48				-970,43	-8,26
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	133 977,08	3,66	53 730,27				80 246,81	149,35
Produits exceptionnels								
Sur opération de gestion	1 364,73	0,04	142,02				1 222,71	860,94
Sur opération en capital	4 795,91	0,13	7 829,10				-3 033,19	-38,74
Reprises/provisions et transfert de char	1 135,27	0,03					1 135,27	
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	7 295,91	0,20	7 971,12				-675,21	-8,47
Charges exceptionnelles								
Sur opération de gestion	3 130,91	0,09	1 081,80				2 049,11	189,42
Sur opération en capital	1 185,27	0,03					1 185,27	
Dotation aux amortissements et aux prov.			500,00				-500,00	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	4 316,18	0,12	1 581,80				2 734,38	172,87
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 979,73	0,08	6 389,32				-3 409,59	-53,36
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII								
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices	1 012,00	0,03	1 104,00				-92,00	-8,33
TOTAL VIII	1 012,00	0,03	1 104,00				-92,00	-8,33
PRODUITS	3 867 790,74	105,61	3 830 668,49				37 122,25	0,97

Compte de résultat

REGROUPEMENT

	Arrêté au : 31/12/2020		31/12/2019		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES	3 731 845,93	101,89	3 771 652,90		-39 806,97	-1,06
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	135 944,81	3,71	59 015,59		76 929,22	130,35

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de : **3 774 108,81 €**
ainsi qu'au compte de résultat, présenté ici en liste, dont le total est de : **3 867 790,74 €**
et dégageant un excédent de : **135 944,81 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier au 31 décembre

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales et faits significatifs

- Informations générales

La MECS du Centre des Monédières dispose d'un agrément pour une capacité d'accueil mixte de 72 jeunes âgés de 14 à 18 ans. Répondant à une mission de protection de l'enfance, la maison d'enfants s'engage à assurer et organiser la protection physique et morale des mineurs, à opérer un accompagnement tant matériel que moral et éducatif, à organiser le soutien nécessaire à la singularité de chaque situation.

Au regard de la population accueillie, l'accompagnement et le travail éducatif et pédagogique se déclinent en plusieurs axes et sur deux espaces distincts (espace scolaire et espace résidentiel). La prise en charge des jeunes est spécifique sur différents points : accès à la scolarité, accès aux droits et au séjour, suivi médico-social, soutien psychologique adapté au contexte de la migration, recours à la médiation interculturelle et à la connaissance des différentes cultures pour le respect des règles de vie collective. Concernant le volet pédagogique et scolaire, le centre dispose de plusieurs possibilités :

- Le lycée hôtelier agréé pour 33 élèves, il est réservé en priorité aux jeunes pris en charge à la MECS et prépare aux CAP Cuisine et Service en salle. Un restaurant d'application ouvert au public permet aux élèves d'apprendre le métier dans des conditions réelles de travail.

- Une classe UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) pour les non-francophones, l'établissement bénéficie d'une convention avec l'Education Nationale concrétisée sous la forme d'une classe d'accueil au collège de TREIGNAC dont la mission principale consiste en l'apprentissage de la langue française (Français Langues Etrangères et Français Langue Seconde). Les jeunes analphabètes y sont pris en charge par un professeur spécialisé. En fin de cycle, les élèves sont orientés vers la formation de leur choix. Un soutien scolaire hebdomadaire est assuré par un enseignant, au Centre des Monédières, en complément du suivi réalisé par les éducateurs.

- Faits significatifs de l'exercice

M.CURIA Valerio, directeur, a quitté ses fonctions le 15/04/2020. M. ZEKALMI Mouhcine a pris le poste de directeur au 01/04/2020.

Face à la crise sanitaire mondiale liée au virus Covid-19 qui est arrivée en Europe début 2020, des mesures restrictives fortes ont été progressivement prises en France par le Gouvernement pour stopper la propagation de l'épidémie avec, sur une première période, une fermeture des établissements recevant du public par arrêté du 15 mars 2020 et un confinement de la population décidé par le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 puis, sur une seconde période, des mesures comparables ont été ordonnées par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020.

L'association a mis en place les mesures appropriées, notamment par rapport à la distanciation sociale et aux gestes barrières, pour ses employés et ses bénéficiaires, afin de réduire au maximum les impacts de cette crise sur sa situation financière.

L'arrêté des comptes intègre les surcoûts engendrés par la crise sanitaire, ainsi que les compensations financières perçues des financeurs de l'association. La prime Covid prise en charge par les financeurs a concerné les personnels en CDI et en CDD ayant effectivement assuré leur service lors du premier confinement.

À la date de clôture des comptes, sans que la continuité d'exploitation de l'entité ne soit remise en cause, ces événements ont été pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les conséquences financières de cette crise ont été comptabilisées en résultat d'exploitation à l'exception des éléments qui auraient été comptabilisés en résultat exceptionnel ou financier en dehors du contexte actuel.

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

Les résultats de l'association pour la gestion du CENTRE DES MONEDIERES sont présentés conformément :

- au plan comptable général issu du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), et homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux spécificités applicables aux Associations et Fondations prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et homologué par arrêté du 29 décembre 2020,
- au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles conformément à l'arrêté du 23 décembre 2019 applicable à compter de l'exercice 2020.
- au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

ANNEXE

Le nouveau règlement comptable a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2020. Les principaux impacts qui constituent un changement de méthodes concernent :

- le retraitement en report à nouveau des subventions sur biens renouvelables relatives à des actifs totalement amortis,
- le mécanisme des fonds dédiés,
- la présentation des états financiers (bilan et compte de résultat).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- La continuité de l'exploitation est assurée,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentations des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations Corporelles

L'association a opté pour la mesure de simplification pour les PME concernant les amortissements des biens non décomposables. Les biens non décomposables font l'objet d'un amortissement sur la durée d'usage. Il n'a pas été mis en évidence d'immobilisation décomposable ou la décomposition ne présente pas de caractère significatif.

Les durées et méthode d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

NATURE DES IMMOBILISATIONS	METHODE	DUREE
Logiciels	Linéaire	3 ans
Ouvrages d'Infrastructure	Linéaire	10 à 25 ans
Installation Techniques & Matériel, Outillage	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de Transport	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de Bureau & Informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 20 ans
Autres Immobilisations	Linéaire	5 à 20 ans

b) Participations, Autres Titres Immobilisés, Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

d) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

(e) Engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite

La convention collective de l'Association prévoit des indemnités de fin de carrière. L'engagement au 31/12/2020 s'élève à 352 509€. L'étude a été réalisée avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite à 62 ans,
- taux d'évolution de la masse des salaires 1% annuel,
- turn over faible,
- table de mortalité TH 00-02 hommes / femmes.

f) Provisions pour risques et charges

Suite au contrôle URSSAF qui avait eu lieu fin 2019 sur les comptes des années 2016 à 2018, nous avons constitué une provision de 24 923€. L'essentiel du risque ne s'étant pas avéré, nous avons effectué une reprise sur la provision pour un montant de 22 779€. Nous l'avons maintenu à hauteur 2 144 € pour couvrir le risque encouru pour l'exercice 2019 estimé à 707 € et par une mise en demeure pour majoration de 1 437 que nous avons contestée mais pour laquelle nous n'avons pas de réponse officielle.

g) Provisions réglementées - fonds dédiés

Le nouveau règlement comptable n°2019-04, (applicable aux activités sociales et médico sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif) a supprimé l'utilisation des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations. En parallèle s'est substituée l'utilisation des fonds dédiés (comptes 192 et reprise par 7892) lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée sous forme de contribution financière affectée aux opérations d'investissement pour un projet identifié. Ces fonds dédiés sont destinés à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement amortissable à venir.

g) Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS)

En tant qu'organisme du secteur non lucratif, il nous a été accordé un crédit d'impôt de la taxe sur les salaires 2017 et 2018 pour un montant de **72 195,00 €**. Nous avons utilisé **3 980 €** de ce crédit sur l'exercice 2018 pour financer une partie des honoraires (non budgétisés) de l'architecte qui a réalisé l'étude de faisabilité et le chiffrage des travaux de restructuration nécessaires à l'amélioration des conditions d'hébergement des bénéficiaires de la MECS. Nous avons utilisé **34 939,00 €** sur l'exercice 2019 pour financer les deux contrats d'apprentissage. Le solde de **33 276,00 €** est inscrit en "excédent affecté au financement de mesures d'exploitation" dans la proposition d'affectation du résultat.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan
Etat de l'actif immobilisé

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Valeurs brutes	Acquisitions	Sorties	Valeurs brutes
	au début de l'exercice			en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 429,53			15 429,53
Logiciels	15 429,53			15 429,53
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 197 132,04	86 846,35	14 782,49	2 269 195,90
des agencements et aménagement des terrains	34 233,42			34 233,42
des constructions sur sol d'autrui des I. G. A. A. C.	84 801,66			84 801,66
des installations techniques et matériel d'outillage des I. G. A. A. divers	502 205,09	41 748,30	12 725,90	531 227,49
des matériels de transport	946 164,11	8 352,96		954 517,07
des matériels de bureau et informatique, mobilier	153 799,12	22 744,00		176 543,12
des autres immobilisations	475 928,64	12 114,40	2 056,59	485 986,45
des immobilisations en cours		1 886,69		1 886,69
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 596,72	4 804,50	4 773,53	4 627,69
Autres immobilisations financières	3 854,37	4 788,00	4 773,53	3 868,84
Titres de participations	742,35	16,50		758,85
TOTAL GÉNÉRAL	2 217 158,29	91 650,85	19 556,02	2 289 253,12

Etat des amortissements

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	Amortissements	Augmentation	Diminution	Amortissements
	au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 089,53	964,00		10 053,53
Logiciels	9 089,53	964,00		10 053,53
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 620 643,30	114 254,17	13 451,96	1 721 445,51
des agencements et aménagement des terrains	20 145,29	1 239,21		21 384,50
des constructions sur sol d'autrui des I. G. A. A. C.	24 847,75	3 330,77		28 178,52
des installations techniques et matériel d'outillage des I. G. A. A. divers	363 123,77	29 888,46	11 682,89	381 329,34
des matériels de transport	708 810,15	36 139,14		744 949,29
des matériels de bureau et informatique, mobilier	80 380,87	25 146,19		105 527,06
des autres immobilisations corporelles	423 335,47	18 510,40	1 769,07	440 076,80
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	1 629 732,83	115 218,17	13 451,96	1 731 499,04

Comptes	Etat des produits à recevoir	Montants
418000	Redevables, produits à recevoir	
428700	Personnel, produits à recevoir	4 635,88
438700	Organismes sociaux, produits à recevoir	17 155,00
448700	Etat, produits à recevoir	3 524,43
468700	Divers, produits à recevoir	7 637,19
518700	Intérêts courus à recevoir	4 125,59
	Total des Produits à Recevoir	37 078,09

ANNEXE

4. Informations sur les postes du passif du bilan

Tableau sur les fonds propres

Les fonds associatifs ont été reclassés selon les normes comptables prévues au règlement n° 2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE					
Apport Fondation	22 144,61			22 144,61	
Apport Fondation	108 408,00			108 408,00	
Valeur du patrimoine intégré	30 918,34			30 918,34	
Première situation nette établie			30 918,34		30 918,34
Fonds statutaires (à subdiviser en fonction des statuts)	22 144,61				22 144,61
Fonds statutaires (à subdiviser en fonction des statuts)	108 408,00				108 408,00
Fonds associatifs sans droit de reprise	66 182,00			66 182,00	
Autres fonds associatifs sans droit de reprise			42 161,07		42 161,07
Autres fonds associatifs sans droit de reprise			24 020,93		24 020,93
Legs et donations	18 628,53			18 628,53	
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE					
Legs et donations	3 433,18			3 433,18	
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	52 308,33			52 308,33	
RESERVES					
Excédents et réserves affectés à l'investissement	1 054 721,81			938 317,47	116 404,34
Excédents et réserves affectés à l'investissement (Section Forma)	135 984,52				135 984,52
Excédents affectés à la couverture du BFR	207 153,62				207 153,62
Réserves de compensation des déficits	432 189,69				432 189,69
Réserves de compensation des charges d'amortissements	1 332 302,72	118 401,60		3 736,43	1 446 967,89
REPORT A NOUVEAU					
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	13 809,42	52,80		1 068,20	12 794,02
Report à nouveau hors activité médico-sociale (solde créditeur)			22 061,71		22 061,71
Report à nouveau hors activité médico-sociale (solde créditeur)			52 308,33		52 308,33
Résultat en instance d'affectation	-1 068,20	1 068,20			
Dépenses pour congés payés	-11 081,80		3 880,00	881,00	-8 082,80
Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	-9 263,73				-9 263,73
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE DONT RESULTAT DES ACTIVITES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTROLEE					
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (solde créditeur)	23 762,38			23 762,38	
RAN affectés au financement de mesures d'exploitation	68 215,00	33 276,00		68 215,00	33 276,00
SITUATION NETTE					
	3 738 316,62	152 798,60	311 295,19	1 397 019,06	2 805 391,35
RESULTAT DE L'EXERCICE					
	59 015,59		135 944,81	59 015,59	135 944,81
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES					
	10 439,51		5 027,53	7 329,12	8 137,92
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provision réglementées pour renouvellement des immobilisations	259 576,31			259 576,31	
Réserves des plus values nettes	113 555,77			1 135,27	112 420,50
TOTAL	7 860 204,83		627 617,91	3 062 078,82	5 731 341,12

Analyse du résultat

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	135 944,81	59 015,59
Reprise du résultat antérieur	33 276,00	91 947,38
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	169 220,81	150 962,97
dont résultat effectif sous gestion propre	-1 000,00	52,8
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	168 220,81	150 910,17

Etat des provisions

ÉTAT DES PROVISIONS	Provisions au début de l'exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Pour Risques				
Litiges				
Pour Charges				
Sociales et ficales	26 557,00		22 779,00	3 778,00
Autres	22 167,00		19 167,00	3 000,00
Grosses Réparations	5 771,46			5 771,46
Pour pensions et obligations similaires	35 904,55	30 000,00		65 904,55
Réglémentées				
Provision réglémentée pour renouvellement des immobilisations	259 576,31		259 576,31	
Provision réglémentée afférentes aux plus-values nettes d'actif	113 555,77		1 135,27	112 420,50
TOTAL I	463 532,09	30 000,00	302 657,58	190 874,51
Pour Dépréciations				
Immobilisations Corporelles				
Organismes payeurs et autres débiteurs				
Valeurs Mobilières de Placement				
TOTAL II				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	463 532,09	30 000,00	302 657,58	190 874,51

Etat des fonds dédiés à l'exploitation

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subvention d'exploitation					26 898,36	26 898,36	26 898,36
Création postes éducatifs					26 898,36	26 898,36	26 898,36
Autre projet ou catégorie de projet (1)							
Contribution financières d'autres organismes					38 119,00	38 119,00	38 119,00
Création postes éducatifs					38 119,00	38 119,00	38 119,00
Autre projet ou catégorie de projet							

Etat des fonds dédiés à l'investissement

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subvention d'investissement					259 576,31	259 576,31	259 576,31
Travaux de restructuration de la MECS (Chambres individuelles)					259 576,31	259 576,31	259 576,31
Autre projet ou catégorie de projet							
Contribution financières d'autres organismes							
Création postes éducatifs							
Autre projet ou catégorie de projet				5			

Comptes	Etat des charges à payer	Montants
408100	Fournisseurs, factures non parvenues	35 435,89
408400	Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	1 476,00
428200	Congés Payés	138 426,00
428600	Personnel, autres charges à payer	3 982,96
438200	Charges Sociales sur congés payés	42 413,00
438600	Organismes sociaux - Charges à payer	845,62
448200	Charges Fiscales sur congés payés	13 714,00
448600	Etat, charges à payer	7 967,87
468600	Divers, autres charges à payer	
	Total des Charges à Payer	244 261,34

5. Informations sur le résultat

Montant des produits de tiers financeurs	MONTANT
Produits de la tarification	
Départements	3 662 458,31
Subventions d'exploitation	
Départements	49 600,00
Régions	56 472,50
Divers (dont subventions pour les contrats aidés..)	2 563,20
TOTAL	3 771 094,01

les produits des tarifications ont été reclassés sur l'exercice dans le compte "73332 Prix de journée" conformément au PCG applicable.

Charges et produits constatés d'avances

486000	Charges constatées d'avance	1 646,88
487000	Produits constatés d'avance	

6. Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Absence d'évènement postérieur à la clôture.

Etat des engagements

Engagements reçus	Valeurs comptable au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs comptable à la fin de l'exercice
Ouverture de crédit au C.A.C.F.	152 449,02			152 449,02
indemnités de fin de carrière et de licenciement auprès de l'AG2R	173 051,20	1 927,42	16 644,94	158 333,68
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	325 500,22	1 927,42	16 644,94	310 782,70

Engagements donnés	Montant Brut
Valorisation du passif social relatif aux indemnités de départ à la retraite (Charges sociales et fiscales patronales incluses).	352 509,00
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	352 509,00

**Rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants
 bénévoles et salariés**
 (Article 20 de la loi du 23 mai 2006)

6411	Rémunérations brutes et avantages en natures	134 521,87
------	--	-------------------

Effectifs au 31 décembre 2020 :

Catégories	En nombre			En E.T.P.		
	C.D.I.	C.D.D.	Total	C.D.I.	C.D.D.	Total
Cadres	6,00		6,00	5,50		5,50
Non Cadres :	53,00	8,00	61,00	48,58	7,91	56,49
Total	59,00	8,00	67,00	54,08	7,91	61,99

Honoraires d'audit légal

- Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pris en charge sur l'exercice à ce titre s'élève à **7 800 euros**.